

## Chapitre 3

### La gouvernance en faveur de l'égalité femmes-hommes

#### Principaux résultats

- L'intégration de la problématique femmes-hommes dans l'établissement des budgets, qui est considérée comme un précieux outil de lutte contre les inégalités perçues en matière d'élaboration de l'action publique et d'affectation des ressources, a pris de l'ampleur au cours des dix dernières années. Sept pays de l'OCDE font état d'une prise en compte croissante de la dimension femmes-hommes dans l'établissement de leurs budgets depuis 2013, tandis que la grande majorité des autres pays de l'OCDE prennent en compte, sous une forme ou une autre, cette problématique dans l'élaboration de l'action publique. Cela peut avoir un impact sur les dépenses publiques.
- Vingt-cinq pays de l'OCDE ont déclaré que les autorités chargées de la réglementation devaient inclure des évaluations de l'impact selon le sexe lorsqu'elles élaborent l'ensemble des lois primaires ou certaines d'entre elles.
- Une structure de contrôle efficace est la pierre angulaire de la gouvernance en faveur de l'égalité femmes-hommes. Ainsi, 22 pays de l'OCDE ont créé des commissions parlementaires chargées des questions d'égalité femmes-hommes, dont deux ont été mises en place après 2013. Il peut s'agir de commissions chargées spécifiquement de cette question ou bien de commissions qui traitent également d'autres dossiers. Toutefois, peu d'entre elles semblent avoir le pouvoir d'influer voire d'exercer un contrôle sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les travaux parlementaires en général.

## La sensibilisation au problème de l'égalité femmes-hommes doit être intégrée dans toutes les lois et à tous les niveaux de gouvernement

Pour que l'égalité femmes-hommes devienne une réalité dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et dans la vie publique, les pays doivent poursuivre l'intégration de cette problématique à la gouvernance. À cette fin, la sensibilisation au problème de l'égalité des sexes devrait être intégrée dans tous les ministères et à tous les niveaux de gouvernement, et l'ensemble des politiques et des mesures d'action publique doivent faire état de cette intégration à chaque stade (conception, mise en œuvre, évaluation et contrôle).

Les Recommandations de l'OCDE sur l'égalité entre les sexes (OCDE, 2013 et 2015), notamment la *Recommandation de 2015 du Conseil de l'OCDE sur l'égalité hommes-femmes dans la vie publique*, définissent une démarche multidimensionnelle visant à faire de l'égalité entre les femmes et les hommes un principe fondamental de la gouvernance publique moderne. Il s'agit notamment de promouvoir des politiques prenant en compte cette problématique et permettant une représentation équilibrée des femmes et des hommes aux fonctions dirigeantes dans les institutions publiques et dans le secteur public. Cette démarche s'appuie sur un large éventail d'outils d'intégration, tels que des évaluations d'impact selon le sexe et la prise en compte systématique des disparités entre femmes et hommes dans le budget, ainsi que sur des mécanismes de contrôle des gouvernements au regard des politiques en faveur de la parité et des dépenses.

## Intégration de la problématique femmes-hommes dans l'établissement des budgets : Une évolution essentielle de la gouvernance

L'établissement des budgets – l'affectation des ressources publiques en fonction des objectifs stratégiques fixés par le gouvernement et l'obligation de rendre compte de l'utilisation des ressources publiques et de ses conséquences – est au cœur de l'élaboration des politiques nationales. La prise en compte de la dimension femmes-hommes dans les budgets est considérée comme un outil de plus en plus important pour la promotion de l'égalité des sexes et de la croissance solidaire dans les pays de l'OCDE. Elle se révèle également très pertinente pour ce qui est de l'engagement d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD), tels que l'égalité entre hommes et femmes (ODD 5), et des outils de gouvernance correspondants, comme les cibles et indicateurs clés (chapitre 2).

Par le passé, relativement peu de pays de l'OCDE ont adopté une véritable démarche d'intégration des questions d'égalité des sexes dès la phase de conception des politiques publiques. Cela a abouti à une situation où les disparités et les inégalités entre hommes et femmes sont intégrées, plus ou moins largement, dans l'allocation des ressources publiques. Cette conséquence négative est parfaitement visible dans des domaines tels que le marché du travail, l'éducation et la santé, ainsi que dans les postes de direction.

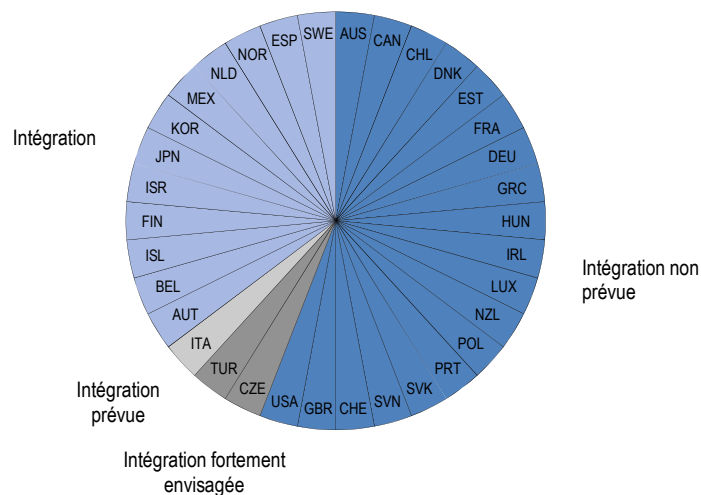
Étant donné que l'établissement des budgets est le point de départ de l'affectation des ressources, ainsi qu'un déterminant essentiel de la norme en matière de formulation des politiques publiques, il est important d'évaluer l'impact probable d'un budget sur une gouvernance publique qui intègre la problématique femmes-hommes.

L'intégration de la problématique femmes-hommes dans l'établissement des budgets prend de l'ampleur dans les pays de l'OCDE, près de la moitié d'entre eux déclarant aujourd'hui avoir adopté cette pratique, prévoir de le faire, ou l'envisager fortement (graphique 3.1). En 2013, l'Autriche et le Mexique ont progressé dans ce domaine, de même qu'Israël, la Norvège et la Suède en 2014, et le Japon et l'Islande en 2015.

L'OCDE est la première Organisation à avoir mené une analyse de la prise en compte de la dimension femmes-hommes dans les budgets qui considère chaque phase de la budgétisation comme un point de départ potentiel de l'intégration de cette problématique dans l'action publique. D'après la typologie de l'OCDE (2016) en ce qui concerne l'intégration de la problématique femmes-hommes dans l'établissement des budgets, cette question devrait être prise en compte à chaque étape de l'élaboration de l'action publique (conception, mise en œuvre, évaluation et contrôle) pour un impact optimal.

### Graphique 3.1. Près de la moitié des pays de l'OCDE ont intégré la problématique femmes-hommes dans l'établissement des budgets, prévoient de le faire ou l'envisagent fortement

État d'avancement de l'intégration de la problématique femmes-hommes dans l'établissement des budgets dans les pays de l'OCDE



Source : Enquête de 2016 de l'OCDE sur la prise en compte de la dimension femmes-hommes dans les budgets.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933646485>

Bien que l'intégration de la problématique femmes-hommes dans l'établissement des budgets soit variable d'un pays à l'autre, les pratiques en la matière peuvent être réparties en trois grandes catégories :

- Affectation des ressources en tenant compte des disparités entre hommes et femmes, l'impact de chaque décision politique et de chaque affectation de ressources financières sur la situation des femmes étant pris en compte lors du processus global d'affectation des ressources.
- Budgets soumis à une évaluation de la situation des femmes, l'ensemble du budget faisant l'objet d'un certain degré d'analyse comparative entre les sexes.

- Intégration de la problématique femmes-hommes dans l'établissement des budgets en fonction des besoins, les décisions budgétaires reposant sur une évaluation préalable des besoins ventilée par sexe permettant de mesurer l'ampleur des inégalités entre hommes et femmes et de cerner les domaines où ces inégalités sont les plus importantes.

D'une manière générale, les pays adoptent plusieurs pratiques : les pays qui soumettent les budgets à une évaluation de la situation des femmes pratiquent aussi généralement l'affectation des ressources en tenant compte des disparités entre hommes et femmes, et ceux qui intègrent la problématique femmes-hommes dans l'établissement des budgets en fonction des besoins soumettent aussi généralement les budgets à une évaluation de la situation des femmes. Les deux tiers environ des pays membres qui tiennent compte de la dimension femmes-hommes dans leurs budgets ont recours à la première ou à la deuxième catégorie de pratiques, tandis que trois seulement procèdent à des évaluations des besoins ventilées par sexe dans le cadre de l'établissement des budgets (tableau 3.1).

La grande majorité (90 %) des 19 pays qui n'ont pas officiellement intégré la problématique femmes-hommes dans l'établissement des budgets l'intègrent cependant dans une certaine mesure dans l'élaboration de l'action publique. Les démarches adoptées sont de nature et de qualité variables. Lorsque les pays commencent à intégrer cette question dans l'élaboration de l'action publique, ils se concentrent souvent sur quelques domaines, qui concernent le plus souvent l'indépendance économique des femmes, les priorités en matière d'égalité entre les sexes, l'éducation, la violence à l'égard des femmes et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Les nouvelles politiques adoptées dans ces domaines sont susceptibles de faire l'objet d'une certaine forme d'évaluation de la situation des femmes visant à mesurer leur impact sur l'égalité entre les sexes.

Dans les pays qui sont à un stade plus avancé d'intégration de la problématique femmes-hommes dans l'élaboration de l'action publique, l'évaluation de l'impact sur la situation des femmes est davantage susceptible de faire partie de l'élaboration de l'action publique. Ainsi, lorsque les services du Gouvernement britannique évaluent les impacts de la politique gouvernementale, il leur est conseillé de déterminer son impact sur les inégalités entre les sexes et de joindre toute analyse effectuée en la matière. Le Gouvernement du Canada s'est engagé à examiner l'impact des politiques, de la législation et des programmes sur la situation respective des femmes et des hommes avant de décider de leur adoption. Des pays comme la Norvège et l'Allemagne affirment qu'ils « intègrent » l'égalité femmes-hommes ; les ministères opérationnels étant chargés de la promotion des priorités en matière d'égalité femmes-hommes dans leurs domaines d'action, ils ne jugent pas nécessaire d'adopter des mesures spéciales d'intégration de la problématique femmes-hommes dans l'établissement des budgets. De 1983 à 2014, le Gouvernement fédéral australien a publié un document annuel intitulé *Women's Budget Statement*, qui fournit des informations descriptives sur les politiques gouvernementales importantes pour les femmes et l'égalité femmes-hommes. Le Gouvernement suédois a récemment mis l'accent sur l'intégration de la problématique femmes-hommes dans l'établissement des budgets afin de veiller à ce que l'égalité entre les sexes soit systématiquement prise en compte dans le cadre du processus d'établissement des budgets.

**Tableau 3.1. Les systèmes d'intégration de la problématique femmes-hommes dans l'établissement des budgets se répartissent en trois grandes catégories**

Typologie des systèmes d'intégration de la problématique femmes-hommes dans l'établissement des budgets, 2016

Catégories de systèmes d'intégration de la problématique femmes-hommes dans l'établissement des budgets		Outils d'intégration de la problématique femmes-hommes dans l'établissement des budgets								
		Évaluation préalable de l'impact sur l'égalité femmes-hommes	Affectation des ressources en tenant compte des disparités femmes-hommes	Évaluation a posteriori de l'impact sur l'égalité femmes-hommes	Intégration de la problématique femmes-hommes dans le contexte des performances	Intégration de la problématique femmes-hommes dans le contexte de l'analyse des dépenses	Analyse de l'incidence de la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les budgets	Analyse de l'intégration de la problématique femmes-hommes dans l'établissement des budgets	Audit sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'établissement des budgets	Évaluation des besoins sexospécifiques
Affectation des ressources en tenant compte des disparités femmes-hommes	Belgique	●	-	-	-	-	-	-	-	-
	Japon	-	●	-	-	-	-	-	-	-
	Finlande	-	●	-	●	-	-	-	-	-
Budgets soumis à une évaluation de la situation des femmes	Islande	●	●	●	●	-	-	●	-	-
	Israël	●	-	●	-	-	●	●	-	-
	Corée	-	●	-	●	●	-	●	-	-
	Espagne	●	●	●	●	-	●	●	●	-
	Suède	●	-	●	●	●	-	-	●	-
Intégration de la problématique femmes-hommes dans l'établissement des budgets en fonction des besoins	Autriche	●	-	●	●	-	●	●	-	●
	Mexique	●	●	●	●	-	●	●	-	●
	Norvège	●	●	-	-	-	●	-	●	●

Source : Enquête de 2016 de l'OCDE sur la prise en compte de la dimension femmes-hommes dans les budgets.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933646523>

Pour que l'efficacité de l'intégration de la problématique femmes-hommes dans l'établissement des budgets soit optimale, il est nécessaire de prendre en compte cette problématique à chaque phase stratégique de l'action publique. Les phases stratégiques en question sont les suivantes : i) la phase préalable, au cours de laquelle il convient d'évaluer l'impact potentiel des politiques et des affectations de ressources sur la situation des femmes et d'en tenir compte dans la prise de décision, et de préciser les objectifs des politiques en faveur de l'égalité femmes-hommes ; ii) la phase de mise en œuvre, au cours de laquelle il convient de mesurer les performances et les résultats des politiques en faveur de l'égalité femmes-hommes ; iii) la phase d'évaluation et de contrôle *a posteriori*, qui se traduit par une évaluation de l'impact de chaque politique sur la situation des femmes, une évaluation des performances et des résultats des politiques en faveur de l'égalité femmes-hommes par rapport aux objectifs fixés en la matière, un audit indépendant sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'établissement du budget dans son ensemble et un examen diligent et critique par le Parlement, la société civile et l'opinion publique des résultats de l'analyse comparative entre les sexes afin que les messages clés puissent être mis en évidence et repris dans les phases ultérieures du cycle budgétaire.

Au sens large, on peut considérer que l'intégration de la problématique femmes-hommes dans l'établissement des budgets englobe les dotations financières directes visant à progresser au regard de l'objectif d'égalité femmes-hommes. Ainsi, un certain nombre de

programmes éducatifs mexicains accordent des subventions aux jeunes mères, des bourses permettant aux femmes de suivre des études artistiques et des bourses permettant aux femmes autochtones de suivre des études supérieures débouchant sur des professions auparavant considérées comme réservées aux hommes. Au Japon, l'attention croissante accordée aux politiques en matière d'égalité femmes-hommes a abouti à des mesures visant à réduire la discrimination subie par les mères dans les entreprises. Aux Pays-Bas, la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'élaboration de l'action publique a modifié les modalités d'affectation des financements. Ainsi, début 2017, le ministre des Sciences a annoncé l'allocation de 5 millions EUR supplémentaires pour soutenir la nomination de cent femmes professeures, dans le cadre d'un effort visant à remédier à la sous-représentation des femmes à ce niveau universitaire.

En dépit de ces exemples, seule la moitié des pays qui intègrent la problématique femmes-hommes dans l'établissement des budgets pourraient expliquer précisément de quelle manière les mesures prises ont un impact positif sur la situation des femmes. Cela peut s'expliquer en partie par le fait que la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'établissement des budgets reste une démarche relativement nouvelle dans certains pays et que les avantages qui en découlent ne sont pas encore tous perceptibles.

### Des outils importants pour l'intégration de la problématique femmes-hommes dans l'établissement des budgets

Pour que les démarches d'intégration de la dimension femmes-hommes dans l'établissement des budgets atteignent les résultats escomptés en matière d'égalité entre les sexes, un certain nombre de conditions et de facteurs fondamentaux doivent être réunis :

- *Une démarche coordonnée et interministérielle.* L'intégration de la problématique femmes-hommes dans l'établissement des budgets nécessite qu'un certain nombre de ministères, généralement les ministères des Finances et les ministères chargés des questions d'égalité des sexes, coordonnent leurs actions et donnent l'impulsion nécessaire.

Ainsi, en Islande, le ministère des Finances et le ministère des Affaires sociales travaillent de concert à l'élaboration d'un programme d'intégration de la problématique femmes-hommes dans l'établissement des budgets. De même, en Espagne, un groupe de travail chargé des questions d'intégration de la problématique femmes-hommes dans l'établissement des budgets réunit des représentants du ministère de la Santé, des Services sociaux et de l'Égalité, du Bureau du Secrétariat d'État en charge du budget et des dépenses et de la Direction générale du budget.

- *Des données ventilées par sexe.* La disponibilité systématique d'ensembles de données et de statistiques ventilés par sexe faciliterait grandement la constitution d'une base de données permettant d'identifier les disparités entre les sexes, de concevoir des interventions gouvernementales et d'en évaluer les retombées. Dans 10 des 12 pays de l'OCDE qui intègrent la dimension hommes femmes dans les budgets, des données ventilées par sexe sont disponibles dans certains domaines de la fonction publique.

En 2008, Israël a modifié sa loi sur les statistiques afin d'imposer à chaque institution chargée du recueil des données l'obligation d'analyser et de publier des statistiques ventilées par sexe. Depuis 2014, les ministères opérationnels doivent procéder à des analyses sexospécifiques de l'utilisation de leurs budgets. Dans le domaine des sciences (bourses et financements), l'analyse comparative entre les sexes a permis une affectation plus équilibrée des ressources, tandis que dans le sport, elle a suscité un

débat public et des poursuites judiciaires. Pourtant, certains ministères ont encore du mal à obtenir les données dont ils ont besoin, comme le montre une étude indépendante du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Travail. Seuls deux pays de l'OCDE, à savoir la Norvège et la Suède, ont systématiquement accès à des données ventilées par sexe détaillées dans les principaux domaines de l'administration, ou dans la plupart d'entre eux.

- *Des résultats mesurables et des objectifs SMART (Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes et Temporellement définis).* Des résultats sexospécifiques liés aux dotations budgétaires faciliteraient l'évaluation de l'intégration de la problématique femmes-hommes dans l'établissement des budgets, notamment dans le contexte des démarches de budgétisation axée sur les résultats adoptées dans de nombreux pays de l'OCDE. Deux tiers des pays de l'OCDE intégrant la dimension femmes-hommes dans les budgets ont recours à l'élaboration et à la mise en œuvre d'indicateurs relatifs à l'égalité femmes-hommes pour évaluer l'impact de cette démarche sur la situation des femmes.
- *Des pratiques budgétaires et des programmes d'action publique intégrant la problématique femmes-hommes de manière standardisée.* Pour que l'intégration de cette problématique devienne une caractéristique durable de la budgétisation moderne, elle doit faire partie des pratiques budgétaires et des programmes d'action publique ordinaires annuels, et non servir uniquement de forme d'analyse extrinsèque. Le fait que l'intégration de la dimension femmes-hommes dans les budgets ait tendance à être considérée ou non comme une priorité selon les administrations doit être combattu par l'adoption de démarches internationales standardisées et rigoureuses qui démontrent l'impact de l'intégration de cette problématique et sa valeur ajoutée, à savoir l'apport de nouveaux éléments d'information qui permettent de redéfinir les priorités et de réaffecter les ressources. À cet égard, l'intégration de la problématique femmes-hommes dans l'établissement des budgets ne devrait pas être adoptée parce qu'il s'agit d'une obligation administrative, elle devrait être intrinsèquement corrélée à la teneur de l'action publique dans tous les domaines.

La constitution de l'Autriche, par exemple, fait de l'intégration de la problématique femmes-hommes dans l'établissement des budgets une exigence à tous les niveaux de l'administration depuis 2009. Elle est par exemple stipulée dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats codifié dans la loi de finances, qui dispose que chaque chapitre du rapport sur la situation budgétaire annuelle fixe des objectifs de résultats, dont au moins un concerne directement l'égalité entre les sexes.

- *Des audits externes.* La prise en compte par l'exécutif de la dimension femmes-hommes dans les budgets devrait être complétée par des audits externes et des audits civils (c'est-à-dire un dialogue avec les membres de la société civile visant à évaluer l'impact de l'intégration de la problématique femmes-hommes dans l'établissement des budgets). Les enseignements tirés de ces audits devraient être pris en compte dans le cadre des futures décisions budgétaires afin que l'efficacité des dépenses s'agissant de l'obtention de résultats en matière d'égalité femmes-hommes puisse être améliorée au fil du temps.

En Espagne, par exemple, la stratégie d'intégration de la problématique femmes-hommes adoptée par le Gouvernement régional d'Andalousie s'étend progressivement depuis 2003. En 2007, on a créé une méthodologie appelée « Programme G+ » visant à identifier les programmes budgétaires qui ont le plus d'incidence bénéfique sur

l'égalité des sexes. Les audits sexospécifiques instaurés en 2013 aux fins d'évaluation de la mise en œuvre du programme G+ constituent l'ultime étape de cette stratégie.

- *Un parlement diligent et engagé.* Dans tout processus budgétaire, le Parlement est l'ultime instance de contrôle. L'efficacité du contrôle des budgets au regard de l'égalité des sexes est donc intrinsèquement liée à la qualité des cadres redditionnels au sein du Parlement. Dans la budgétisation moderne, l'efficacité de l'engagement parlementaire ne se limite pas à l'approbation du budget une fois par an, mais englobe les phases préalables à l'élaboration de la politique budgétaire, le contrôle *a posteriori* sur la base des résultats d'audit, et les instances institutionnelles (offices budgétaires parlementaires, par exemple), qui aident les parlementaires à traiter des informations budgétaires complexes et opaques sur un pied d'égalité.

Par exemple, l'Office budgétaire parlementaire de l'Autriche accompagne le Conseil national tout au long du processus budgétaire et a un mandat spécifique de consultation sur les performances et l'intégration de la problématique femmes-hommes dans l'établissement des budgets.

En bref, les difficultés liées à la prise en compte de la dimension femmes-hommes dans les budgets représentent à maints égards un microcosme des difficultés liées à la budgétisation moderne. En effet, bon nombre des aspects décrits précédemment comme les conditions d'une bonne intégration de cette problématique dans l'établissement des budgets (dont notamment la nécessité d'analyses d'impact budgétaire claires et multidimensionnelles et le besoin de cadres d'évaluation et de contrôle directement intégrés au cycle d'élaboration de l'action publique et au processus budgétaire) sont également nécessaires à une bonne budgétisation et à une formulation efficace de l'action publique.

Les recherches futures sur la prise en compte de la dimension femmes-hommes dans les budgets devraient partir d'un cadre analytique différencié et approfondir les possibilités et l'efficacité qu'apporteraient des démarches différentes dans chaque domaine. Le rôle de forum international d'experts et d'instance internationale de normalisation de l'OCDE devrait être mis à profit, non seulement pour formuler des recommandations, mais aussi pour identifier les meilleures pratiques et les priorités pour l'avenir.

Outre la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les budgets, il existe d'autres méthodes d'intégration des questions d'égalité entre les sexes. L'une de ces méthodes consiste à intégrer les évaluations de l'impact selon le sexe au processus réglementaire. D'après les indicateurs de l'OCDE de 2015 en matière de politique et de gouvernance réglementaires (iREG), 25 pays de l'OCDE ont déclaré qu'ils demandaient aux autorités chargées de la réglementation d'appliquer cette méthode lorsqu'elles élaborent l'ensemble des lois primaires ou certaines d'entre elles. Ce nombre indique que les choses progressent depuis l'année 2013, où des pays comme la Belgique, le Danemark et la France avaient, soit renforcé leurs exigences existantes, soit instauré des exigences en matière d'évaluation de l'impact selon le sexe lors de l'élaboration des lois primaires.

Au Danemark, par exemple, peu de lois ont fait l'objet d'une évaluation de l'impact sur la situation des femmes. De ce fait, le gouvernement a instauré une réforme exigeant que toutes les autorités publiques tiennent compte de la problématique femmes-hommes dans la planification et l'administration. Cette réforme est soutenue par des directives et des recommandations sur l'évaluation de l'impact selon le sexe sur le plan pratique (exploitation des données et des statistiques, utilisation des outils) et théorique (pertinence de l'analyse de l'impact selon le sexe). La réforme prévoit également l'organisation d'ateliers visant à aider les ministères à intégrer la dimension de l'égalité femmes-hommes dans leurs travaux (Commission européenne, 2014).



## Contrôle et surveillance de la prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes

L'un des principaux risques de la prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes – comme de tout objectif gouvernemental – est qu'elle est susceptible de devenir la responsabilité de tous ou, finalement, de personne. L'OCDE (2014) a souligné que le manque de mécanismes de contrôle constitue le principal obstacle à la prise en compte systématique de la dimension femmes-hommes dans de nombreux pays de l'OCDE.

Dans ce contexte, les organes législatifs ont un rôle important à jouer en tant que défenseurs de l'égalité des sexes en assurant la surveillance des travaux sur l'égalité menés par les gouvernements. En 2016, par exemple, la Chambre des communes du Canada a adopté une motion visant à créer le Comité spécial sur l'équité salariale (ESPE), dont le rôle consiste à mener des auditions sur l'égalité salariale et à proposer à la Chambre un plan d'adoption d'un régime fédéral proactif sur l'équité salariale. À l'issue de consultations à grande échelle, l'ESPE a remis son rapport. Le rapport en question examine la façon dont le système d'équité salariale est mis en œuvre, les moyens qui permettraient de l'améliorer et les leçons à tirer des autres provinces afin de mettre au point un régime fédéral plus équitable et plus efficient. Le Gouvernement du Canada a répondu qu'il instaurerait une réforme de l'équité salariale tant dans le service public fédéral que dans le secteur privé sous réglementation fédérale (Gouvernement du Canada, 2016b).

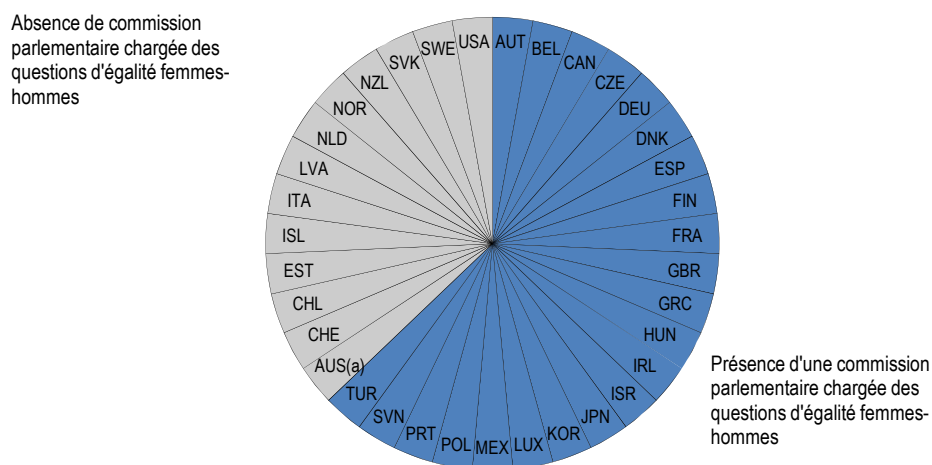
En 2016, 22 pays de l'OCDE étaient dotés de commissions parlementaires chargées des questions d'égalité femmes-hommes (graphique 3.2). Alors que la création de la plupart des commissions parlementaires remonte à plus de dix ans, celles de l'Irlande et du Royaume-Uni ont été créées, respectivement, en 2014 et en 2015. D'autres pays confient les questions de parité à des commissions ayant des attributions différentes (la commission du marché du travail en Suède et la commission de l'administration publique en Nouvelle-Zélande, par exemple). Toutefois, les commissions chargées des questions d'égalité femmes-hommes ne sont pas en soi une garantie de politiques tenant compte davantage des disparités entre hommes et femmes.

Les résultats des récents travaux parlementaires menés au Mexique montrent que sur 1 523 initiatives débattues au Congrès en 2015-16, 42 (2.75 %) seulement ont été soumises à la commission chargée des questions d'égalité femmes-hommes. La quasi-totalité de ces initiatives visaient uniquement à amender la Loi générale sur le droit des femmes à vivre une vie sans violence et la Loi générale pour l'égalité entre femmes et hommes (OCDE, 2017). Cet exemple montre que les processus législatifs et politiques continuent de considérer les questions d'égalité femmes-hommes comme des questions complémentaires qui concernent uniquement les femmes.

Comme l'indique l'OCDE dans sa *Recommandation de 2015 sur l'égalité hommes-femmes dans la vie publique*, les institutions indépendantes ont également un rôle crucial à jouer dans la promotion de l'égalité des sexes. En 2015, par exemple, le vérificateur général du Canada a publié un rapport sur la mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes (ACS). En réponse aux principales recommandations formulées dans le rapport, Condition féminine Canada, le Bureau du Conseil privé et le Secrétariat du Conseil du Trésor se sont engagés à collaborer avec d'autres ministères et organismes fédéraux. Les trois institutions ont élaboré un plan d'action sur 2016-20 qui vise à mettre en place les activités préconisées par le vérificateur général pour réduire les inégalités entre hommes et femmes. Ce plan d'action visera à mettre à profit les progrès réalisés et les enseignements tirés en s'efforçant d'appliquer de façon plus rigoureuse l'analyse comparative entre les sexes (ACS+) dans le cadre de l'élaboration des propositions gouvernementales et de

l'évaluation des programmes fédéraux (Gouvernement du Canada, 2016a). Pour que le Gouvernement suédois veille à ce que les politiques et les priorités en matière d'égalité femmes-hommes soient prises en compte dans la gouvernance des agences et dans leurs activités, une agence nationale chargée des questions d'égalité entre les sexes sera opérationnelle à partir du début de l'année 2018.

**Graphique 3.2. Les deux tiers des pays de l'OCDE sont dotés de commissions parlementaires chargées des questions d'égalité femmes-hommes, 2016**



a) Différentes commissions parlementaires du Gouvernement australien examinent les questions d'égalité femmes-hommes, et le Parlement australien s'engage également dans des activités de renforcement des capacités axées sur l'intégration de la problématique femmes-hommes et l'égalité femmes-hommes aux côtés du parlement d'autres pays.

Source : Site Internet officiel des organes législatifs des pays de l'OCDE ; base de données PARLINE sur les parlements nationaux, <http://www.ipu.org/parline-f/parlinesearch.asp>.

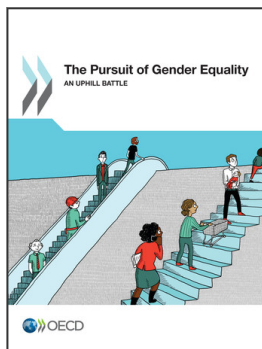
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933646504>

### Messages clés

- Les institutions gouvernementales doivent redoubler d'efforts pour intégrer la problématique de l'égalité femmes-hommes dans les politiques et les budgets publics, tout en apportant des preuves systématiques de l'impact concret des efforts consentis en matière d'égalité entre les sexes. Pour que la prise en compte de la dimension femmes-hommes dans l'établissement des budgets puisse être utilisée comme outil de contrôle, il faudrait que cette problématique soit intégrée à chaque stade de l'action publique (conception, mise en œuvre, évaluation et contrôle).
- Les démarches d'intégration de la problématique femmes-hommes dans l'établissement des budgets peuvent se révéler plus efficaces lorsqu'elles reposent sur certains paramètres fondamentaux : une démarche coordonnée et interministérielle, la disponibilité de données ventilées par sexe et un parlement diligent et engagé.
- Les pays sont encouragés à renforcer les mandats et les capacités des organes législatifs et autres institutions indépendantes (les instituts d'audit indépendants, par exemple) aux fins de surveillance et de contrôle efficaces, afin que l'impact des initiatives en faveur de l'égalité des sexes et de la prise en compte de la problématique femmes-hommes soit optimal.

## Références

- Commission européenne (2014), « Exchange of Good Practices on Gender Equality: Gender Impact Assessment », *Comments Paper Denmark*, Commission européenne, juin, [http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/files/exchange\\_of\\_good\\_practices\\_at/dk\\_comments\\_paper\\_at\\_2014\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/files/exchange_of_good_practices_at/dk_comments_paper_at_2014_en.pdf).
- Gouvernement du Canada (2016a), « Plan d'action sur l'analyse comparative entre les sexes (2016-2020) », *Condition féminine Canada*, site web, <http://www.swc-cfc.gc.ca/gba-acs/plan-action-2016-fr.html>.
- Gouvernement du Canada (2016b), « Réponse du gouvernement au premier rapport du Comité permanent sur l'équité salarial », *Rapport du Comité*, ESPE, Gouvernement du Canada, [http://www.noscommunes.ca/Content/Committee/421/ESPE/GovResponse/RP8474989/421\\_ESPE\\_Rpt01\\_GR/421\\_ESPE\\_Rpt01\\_GR-f.pdf](http://www.noscommunes.ca/Content/Committee/421/ESPE/GovResponse/RP8474989/421_ESPE_Rpt01_GR/421_ESPE_Rpt01_GR-f.pdf).
- OCDE (2017), *Building an Inclusive Mexico: Policies and Good Governance for Gender Equality*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264265493-en>.
- OCDE (2016), *The Governance of Inclusive Growth*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264257993-en>.
- OCDE (2015), *Recommandation de 2015 du Conseil de l'OCDE sur l'égalité hommes-femmes dans la vie publique*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264252875-fr>.
- OCDE (2014), *Women, Government and Policy Making in OECD Countries: Fostering Diversity for Inclusive Growth*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264210745-en>.
- OCDE (2013), *Recommandation de 2013 du Conseil de l'OCDE sur l'égalité hommes-femmes en matière d'éducation, d'emploi et d'entrepreneuriat*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264279407-fr>.



Extrait de :  
**The Pursuit of Gender Equality**  
An Uphill Battle

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/9789264281318-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2018), « La gouvernance en faveur de l'égalité femmes-hommes », dans *The Pursuit of Gender Equality : An Uphill Battle*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264203426-6-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).